

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE**  
**DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**  
**WILAYA DE BISKRA**  
**N.I.F : 424024000007248**

**Avis d'Annulation de l'attribution Provisoire**  
**2<sup>ème</sup> Avis D'appel d'offres National Ouvert Avec**  
**Exigence de Capacités Minimales N°=87/2024**

La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Biskra informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés au 2<sup>ème</sup> **Avis D'appel d'offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°=87/2024 ; Réalisation d'une école primaire Type 3 Cités 220-270 Logements - CNE Biskra-**.  
**-Lot N°02 : cantine scolaire 200 Repas.**

**que l'attribution provisoire est annulée.**

Les soumissionnaires souhaitant prendre connaissances du motif de l'annulation sont invités à se rapprocher de la Direction des Equipements Publics au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis d'annulation.

Les soumissionnaires contestant l'annulation, peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marches de la wilaya de Biskra dans un délai de (10) jours à partir de la première publication du présent avis d'annulation dans la presse quotidienne nationale ou BOMOP, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.